

## FICHE ACTION GRENOBLE

Ouvrage 25 ans du RFVS

<b>Nom de la Ville/EPCI</b>	<b>Ville de GRENOBLE</b>
<b>Titre de l'action</b>	<b>SONOVIGILANCE</b>
<b>Années de mise en œuvre</b>	<b>2012, 2013, 2014, 2015</b>
<b>Echelle de territoire concernée par l'action</b>	4 points de mesure dans 4 rues sur 2 sites du centre-ville.
<b>Qui est le porteur/pilote principal ?</b>	Direction santé publique environnementale/service hygiène salubrité environnement
<b>Contexte, objectif et bref descriptif de l'action</b>	<p>Le but de l'action est d'objectiver des situations sonores liées à la vie nocturne grenobloise, et ce dans des secteurs du centre-ville où les habitants sont particulièrement sensibilisés et réactifs à cette question de tranquillité publique.</p> <p>Sur ce même secteur, a été développé un travail très important de sensibilisation en direction des gérants d'établissements qui a abouti à la mise en place d'une charte de la vie nocturne.</p> <p>Il s'agit de mesurer en continu, sur la voie publique, le niveau sonore par l'intermédiaire de quatre sondes dédiées.</p> <p>Les données sont ensuite analysées et retranscrites à j+1 sur le site internet de la ville. Le dispositif génère également des alertes donnant lieu à des interventions de la police municipale ou à un post traitement par le service hygiène salubrité environnement.</p> <p>La mise en place du dispositif a été effectuée début 2012, avec pour objectif de mesurer les impacts sonores de cette vie nocturne qui varie selon divers paramètres (saisons et météo, rythmes scolaires et tranches horaires de nuit). Le lien internet renvoyant sur le site dédié a été également rendu disponible. Le dispositif a rapidement fourni des indications ayant permis d'objectiver des situations décrites par les habitants des secteurs observés. Chaque fin d'année un bilan est réalisé et sert de support à la fois dans le cadre de discussions internes à la ville mais également avec les habitants et les gérants d'établissements. Ces données ont servies également à étayer un demande de restriction d'horaires pour un établissement dont les débordements de la clientèle était notoirement connus</p> <p>L'autonomie des capteurs, qui disposent d'une alimentation solaire et qui communiquent par le réseau de téléphonie mobile permet d'envisager leur permis de mesurer l'environnement sonore d'un espace en préalable de l'ouverture d'une salle de spectacle sur une durée longue et de mesurer ainsi l'impact de son activité récente. Ce dispositif a donc démontré toute sa pertinence et son utilité puisqu'il permet de disposer d'éléments concrets dans le cadre de la gestion de la vie nocturne engagé par la ville de Grenoble.</p>
<b>Budget</b>	<b>16 000 € annuels de prestation</b>
<b>Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé</b>	<b>Action de prévention et sensibilisation / déterminant de santé.</b>
<b>Rôle de votre collectivité</b>	<b>Maitrise d'ouvrage</b>
<b>Coordonnées de la personne pour plus d'informations</b>	<p>Nom : GAUDE Philippe.</p> <p>Mail : philippe.gaude@grenoble.fr</p> <p>Fonction : chef du service HSE à la DSPE.</p>